

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER DE  
L'ANNÉE 2022 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30, PAR  
VISIOCONFÉRENCE.**

**PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

**et les conseillers suivants :**

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,  
M. Léo Benoit, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,  
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,  
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,  
M. Michel Côté, maire de Béthanie,  
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

**ABSENT À L'OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

M. Robert Leclerc, maire d'Upton.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

**Également présents :**

Mme Chantal Lavigne, directrice générale et secrétaire-trésorière,  
M. Serge Dupont, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement.

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

**2. PARTICIPATION PAR VISIOCONFÉRENCE ET ENREGISTREMENT**

Conformément aux différentes mesures imposées par le ministre de la Santé et des Services sociaux visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la présente séance est tenue par visioconférence et l'enregistrement de celle-ci sera publiée sur le site de la MRC d'Acton.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2022-001

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

1. MOMENT DE RÉFLEXION
2. PARTICIPATION PAR VISIOCONFÉRENCE ET ENREGISTREMENT
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2021
5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
6. TRANSFERT DE FONDS
7. LISTE DES COMPTES
8. PRÉSENTATION POUR ADOPTION DU « RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS AUX MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON POUR L'ANNÉE 2022 »
9. COURS D'EAU
  - 9.1 Actes de répartition finale
  - 9.2 Approbation de monsieur Daniel Richard à titre de personne désignée et de son substitut, monsieur Gilles Tétreault, pour la municipalité de Sainte-Christine
10. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »
  - 10.1 Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Rapport des travaux 2021
  - 10.2 Projet de mise en valeur des haltes cyclables
11. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
  - 11.1 Aménagement du territoire
    - 11.1.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme
    - 11.1.2 Demande d'autorisation déposée à la CPTAQ par le ministère des Transports du Québec
  - 11.2 Développement économique et local
    - 11.2.1 Entente de développement culturel – Projet Pouding chômeur – Avenant 2 au contrat avec madame Catherine Duperron
    - 11.2.2 Communication – Plan de publicité avec Radio-Acton
    - 11.2.3 Plan d'action en immigration
      - 11.2.3.1 Offre de service
      - 11.2.3.2 Comité de pilotage
    - 11.2.4 Ministère de l'Économie et de l'Innovation – Avenant 9 au contrat de prêt conclu dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI)

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

11.2.5 Fonds Régions et Ruralité (FRR), volet 2 (anciennement  
FDT) – Projets FSPS locaux 2022, somme disponible  
pour chaque municipalité

12. RESSOURCES HUMAINES
13. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS  
D'AUTRES ORGANISMES
14. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC
15. INSPECTION POUR LES PROGRAMMES DE LA SHQ – ENTENTE  
À INTERVENIR AVEC MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS NOGUES
16. CORRESPONDANCE
17. VARIA
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
19. LEVÉE DE LA SÉANCE

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 8 DÉCEMBRE 2021**

2022-002

Il est proposé par M. Léo Benoit  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la  
séance ordinaire du 8 décembre 2021 soit adopté tel que présenté.

**5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée  
à vingt (20) minutes.

Puisque la séance du Conseil est tenue par visioconférence, aucune  
question n'est posée. Aucune question n'a été transmise par courriel par le  
public.

**6. TRANSFERT DE FONDS**

La liste des transferts de fonds effectués depuis la dernière assemblée est  
distribuée aux membres du Conseil.

## 7. LISTE DES COMPTES

### 7.1 Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des paiements effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

### 7.2 Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement numéro 2013-01

2022-003

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme si au long récité.

<b>COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL</b>	
Comptes payés	95 185,96 \$
Comptes à payer	184 486,27 \$
Salaires et contributions de l'employeur	117 614,51 \$
<b>Total</b>	<b>397 286,74 \$</b>
<b>RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01</b>	
Comptes payés	3 041,52 \$
Comptes à payer	6 220,17 \$
<b>Total</b>	<b>9 261,69 \$</b>

## 8. PRÉSENTATION POUR ADOPTION DU « RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS AUX MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON POUR L'ANNÉE 2022

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, l'adoption du présent règlement a été précédée d'un avis de motion donné lors de la séance du 8 décembre 2021. Un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance. Il est fait mention de la nature et de l'objet de ce règlement.

2022-004

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement portant le numéro 2022-01 intitulé « Règlement relatif à l'imposition des quotes-parts aux municipalités membres de la municipalité régionale de comté d'Acton pour l'année 2022 ».

**PROVINCE DE QUÉBEC,  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON.**

**PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2022-01**

**Règlement relatif à l'imposition des quotes-parts aux municipalités membres de la municipalité régionale de comté d'Acton pour l'année 2022**

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC d'Acton a, à sa séance ordinaire du 24 novembre 2021, adopté par résolutions portant les numéros 2021-223, 2021-224, 2021-225 et 2021-226 ses prévisions budgétaires pour l'année 2022 ;

**ATTENDU QUE** ledit budget établit, dans toutes ses parties, des sommes à répartir entre les municipalités ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 8 décembre 2021 ;

**CONSÉQUEMMENT,**

Il est décrété ce qui suit :

**ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement porte le titre de « **RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS AUX MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA MRC D'ACTON POUR L'ANNÉE 2022** ».

**ARTICLE 2 : PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

**ARTICLE 3 : QUOTE-PART RELIÉE À LA FONCTION D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Les quotes-parts reliées à cette fonction sont réparties entre les municipalités qui participent aux dépenses prévues dans les sections correspondantes du budget. Les sommes apparaissant aux tableaux suivants sont celles qui seront facturées aux municipalités concernées pour les services reliés à l'administration générale :

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton

<b>QUOTE-PART, FONCTIONNEMENT DE LA MRC</b>			
<b>MONTANT À RÉPARTIR:</b>		<b>398 178 \$</b>	
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>RICHESSSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE</b>	<b>IMPUTATION RELIÉE À CETTE RICHESSE</b>	<b>TOTAL</b>
Béthanie	60 839 736 \$	2,5766%	10 260 \$
Roxton Canton	249 084 465 \$	10,5491%	42 004 \$
Roxton Falls	125 424 111 \$	5,3119%	21 151 \$
Sainte-Christine	148 987 269 \$	6,3098%	25 124 \$
Acton Vale	832 199 278 \$	35,2448%	140 337 \$
Upton	390 929 013 \$	16,5564%	65 924 \$
Saint-Théodore d'Acton	305 997 222 \$	12,9594%	51 602 \$
Saint-Nazaire d'Acton	247 736 325 \$	10,4920%	41 776 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>2 361 197 419 \$</b>	<b>100,00%</b>	<b>398 178 \$</b>

<b>QUOTE-PART, FQM</b>	
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>MONTANT</b>
Béthanie	- \$
Roxton Canton	1 581 \$
Roxton Falls	1 453 \$
Sainte-Christine	1 165 \$
Acton Vale	- \$
Upton	2 760 \$
Saint-Théodore d'Acton	2 046 \$
Saint-Nazaire d'Acton	1 408 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>10 413 \$</b>

<b>QUOTE-PART, ÉVALUATION</b>			
<b>MONTANT À RÉPARTIR:</b>		<b>238 017 \$</b>	
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>NOMBRE DE DOSSIERS</b>	<b>%</b>	<b>MONTANT</b>
Béthanie	258	2,9635%	7 053 \$
Roxton Canton	800	9,1891%	21 872 \$
Roxton Falls	695	7,9830%	19 001 \$
Sainte-Christine	620	7,1215%	16 950 \$
Acton Vale	3652	41,9481%	99 844 \$
Upton	1192	13,6917%	32 589 \$
Saint-Théodore d'Acton	936	10,7512%	25 589 \$
Saint-Nazaire d'Acton	553	6,3519%	15 119 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>8706</b>	<b>100,00%</b>	<b>238 017 \$</b>

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

<b>QUOTE-PART, ACCÈS RÉGIONAL AUX LOISIRS</b>	
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>SELON LE RÉEL DES INSCRIPTIONS</b>
Béthanie	1 819 \$
Roxton Canton	875 \$
Roxton Falls	5 222 \$
Sainte-Christine	1 662 \$
Acton Vale	- \$
Upton	6 653 \$
Saint-Théodore d'Acton	8 286 \$
Saint-Nazaire d'Acton	2 188 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>26 705 \$</b>

<b>QUOTE-PART, GYMNASÉ</b>	
<b>MONTANT À RÉPARTIR:</b>	<b>22 523 \$ (COMBINAISON DE DEUX FACTEURS)</b>
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>50 % DU MONTANT SELON RFU, 50 % POPULATION</b>
Béthanie	974 \$
Roxton Canton	3 246 \$
Roxton Falls	2 715 \$
Sainte-Christine	2 227 \$
Acton Vale	- \$
Upton	5 822 \$
Saint-Théodore d'Acton	4 458 \$
Saint-Nazaire d'Acton	3 081 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>22 523 \$</b>

**ARTICLE 4 : QUOTE-PART RELIÉE À LA FONCTION SÉCURITÉ  
PUBLIQUE**

La quote-part reliée à cette fonction est répartie entre les municipalités qui participent aux dépenses prévues dans la section correspondante du budget. Les sommes apparaissant au tableau suivant sont celles qui seront facturées aux municipalités concernées à l'égard de la sécurité incendie :

<b>QUOTE-PART SÉCURITÉ INCENDIE - MRC (8 municipalités)</b>			
<b>MONTANT À RÉPARTIR:</b>		<b>4 519 \$</b>	
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>SÉCURITÉ INCENDIE SCRSI - MRC</b>	<b>SAUVETAGE EN MILIEU ISOLÉ</b>	
<b>Béthanie</b>	<b>96 \$</b>	<b>121 \$</b>	<b>217 \$</b>
<b>Roxton Canton</b>	<b>290 \$</b>	<b>383 \$</b>	<b>673 \$</b>
<b>Roxton Falls</b>	<b>257 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>265 \$</b>
<b>Sainte-Christine</b>	<b>206 \$</b>	<b>231 \$</b>	<b>437 \$</b>
<b>Acton Vale</b>	<b>1 438 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>1 438 \$</b>
<b>Upton</b>	<b>455 \$</b>	<b>138 \$</b>	<b>593 \$</b>
<b>Saint-Théodore d'Acton</b>	<b>336 \$</b>	<b>214 \$</b>	<b>550 \$</b>
<b>Saint-Nazaire d'Acton</b>	<b>199 \$</b>	<b>147 \$</b>	<b>346 \$</b>
<b>TOTAL:</b>	<b>3 276 \$</b>	<b>1 243 \$</b>	<b>4 519 \$</b>



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

<b>QUOTE-PART SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉVENTION (6) (RÉPARTIE SELON LA COMBINAISON DE DEUX FACTEURS)</b>							
<b>MONTANT À RÉPARTIR:</b>		<b>60 291 \$ (+ frais de dépl. -app. surplus)</b>					
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>NOMBRE DE BÂTIMENTS À INSPECTER/AN</b>	<b>IMPUTATION RELIÉE AUX RISQUES</b>	<b>HEURES D'INSPECTION REQUISES/AN</b>	<b>IMPUTATION RELIÉE AUX HEURES/AN</b>	<b>FRAIS DE DÉPLACEMENT</b>	<b>APPROPRIATION DU SURPLUS DISPONIBLE</b>	<b>QUOTE-PART TOTALE</b>
		50%		50%			
		30 146		30 145			
<b>Béthanie</b>	217	1 783 \$	35	1 445 \$	263 \$	535 \$	2 956 \$
<b>Roxton Canton</b>	682	5 603 \$	115	4 749 \$	344 \$	1 720 \$	8 976 \$
<b>Roxton Falls</b>	636	5 226 \$	151	6 236 \$	243 \$	1 900 \$	9 805 \$
<b>Sainte-Christine</b>	454	3 730 \$	80	3 304 \$	187 \$	1 170 \$	6 051 \$
<b>Acton Vale</b>	0	- \$	0	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Upton</b>	1 141	9 375 \$	231	9 539 \$	477 \$	3 130 \$	16 261 \$
<b>Saint-Théodore d'Acton</b>	0	- \$	0	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Saint-Nazaire d'Acton</b>	539	4 429 \$	118	4 872 \$	356 \$	1 545 \$	8 112 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>3 669</b>	<b>30 146 \$</b>	<b>730</b>	<b>30 145 \$</b>	<b>1 870 \$</b>	<b>10 000 \$</b>	<b>52 160 \$</b>

**ARTICLE 5 : QUOTE-PART RELIÉE À LA FONCTION HYGIÈNE DU MILIEU**

La quote-part reliée à cette fonction est répartie entre les municipalités qui participent aux dépenses prévues dans la section correspondante du budget. Les sommes apparaissant au tableau suivant sont celles qui seront facturées aux municipalités concernées à l'égard de la gestion des cours d'eau :

<b>QUOTE-PART, COURS D'EAU</b>			
<b>MONTANT À RÉPARTIR:</b>		<b>8 525 \$</b>	
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>RICHESSSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE</b>	<b>IMPUTATION RELIÉE À CETTE RICHESSE</b>	<b>TOTAL</b>
Béthanie	60 839 736 \$	2,5766%	220 \$
Roxton Canton	249 084 465 \$	10,5491%	899 \$
Roxton Falls	125 424 111 \$	5,3119%	453 \$
Sainte-Christine	148 987 269 \$	6,3098%	538 \$
Acton Vale	832 199 278 \$	35,2448%	3 005 \$
Upton	390 929 013 \$	16,5564%	1 411 \$
Saint-Théodore d'Acton	305 997 222 \$	12,9594%	1 105 \$
Saint-Nazaire d'Acton	247 736 325 \$	10,4920%	894 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>2 361 197 419 \$</b>	<b>100,00%</b>	<b>8 525 \$</b>

**ARTICLE 6 : QUOTE-PART RELIÉE À LA FONCTION  
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

Les quotes-parts reliées à cette fonction sont réparties entre les municipalités qui participent aux dépenses prévues dans les sections correspondantes du budget. Les sommes apparaissant aux tableaux suivants sont celles qui seront facturées aux municipalités concernées à l'égard de l'aménagement, l'urbanisme et le développement :

<b>QUOTE-PART SERVICE D'AMÉNAGEMENT</b>			
<b>MONTANT À RÉPARTIR:</b>		<b>10 167 \$</b>	
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>RICHESSSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE</b>	<b>IMPUTATION RELIÉE À CETTE RICHESSSE</b>	<b>TOTAL</b>
Béthanie	60 839 736 \$	2,5766%	262 \$
Roxton Canton	249 084 465 \$	10,5491%	1 072 \$
Roxton Falls	125 424 111 \$	5,3119%	540 \$
Sainte-Christine	148 987 269 \$	6,3098%	642 \$
Acton Vale	832 199 278 \$	35,2448%	3 583 \$
Upton	390 929 013 \$	16,5564%	1 683 \$
Saint-Théodore d'Acton	305 997 222 \$	12,9594%	1 318 \$
Saint-Nazaire d'Acton	247 736 325 \$	10,4920%	1 067 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>2 361 197 419 \$</b>	<b>100,00%</b>	<b>10 167 \$</b>

<b>QUOTE-PART, INSPECTION RÉGIONALE EN BÂTIMENTS</b>	
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>MONTANT</b>
Béthanie	8 110 \$
Roxton Canton	24 592 \$
Roxton Falls	21 166 \$
Sainte-Christine	31 485 \$
Acton Vale	- \$
Upton	36 528 \$
Saint-Théodore d'Acton	28 327 \$
Saint-Nazaire d'Acton	17 255 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>167 463 \$</b>

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton

<b>CONTRIBUTION DES MUNICIPALITÉS AU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT (RÉPARTIE SELON LA COMBINAISON DE TROIS FACTEURS)</b>							
<b>MONTANT À RÉPARTIR:</b>		<b>125 994 \$</b>					
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>RICHESSSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE</b>	<b>IMPUTATION RELIÉE À CETTE RICHESSE</b>	<b>ÉVALUATION IMPOSABLE IND., COMM. &amp; SERVICE UNIFORMISÉE</b>	<b>IMPUTATION RELIÉE À CETTE ÉVALUATION</b>	<b>POPULATION DÉCRET 1358-2020 (PUBLIÉ EN DÉC. 2020)</b>	<b>IMPUTATION RELIÉE À LA POPULATION</b>	<b>QUOTE-PART TOTALE</b>
		50%		20%		30%	
		62 997		25 199		37 798	
<b>Béthanie</b>	60 839 736 \$	1 623 \$	154 100 \$	24 \$	320	758 \$	2 405 \$
<b>Roxton Canton</b>	249 084 465 \$	6 646 \$	1 873 900 \$	298 \$	1115	2 640 \$	9 584 \$
<b>Roxton Falls</b>	125 424 111 \$	3 346 \$	17 013 500 \$	2 704 \$	1340	3 173 \$	9 223 \$
<b>Sainte-Christine</b>	148 987 269 \$	3 975 \$	331 600 \$	53 \$	734	1 738 \$	5 766 \$
<b>Acton Vale</b>	832 199 278 \$	22 203 \$	100 219 700 \$	15 931 \$	7790	18 443 \$	56 577 \$
<b>Upton</b>	390 929 013 \$	10 430 \$	24 417 700 \$	3 881 \$	2221	5 258 \$	19 569 \$
<b>Saint-Théodore d'Acton</b>	305 997 222 \$	8 164 \$	7 222 900 \$	1 148 \$	1565	3 705 \$	13 017 \$
<b>Saint-Nazaire d'Acton</b>	247 736 325 \$	6 610 \$	7 289 800 \$	1 160 \$	880	2 083 \$	9 853 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>2 361 197 419 \$</b>	<b>62 997 \$</b>	<b>158 523 200 \$</b>	<b>25 199 \$</b>	<b>15965</b>	<b>37 798 \$</b>	<b>125 994 \$</b>

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

**ARTICLE 7 : QUOTE-PART TOTALE**

Le tableau suivant établit la quote-part totale qui sera facturée à chacune des municipalités pour l'exercice financier de l'année 2022 :

<b>QUOTE-PART TOTALE 2022</b>												
<b>FONCTIONS</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>					<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>		<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>			
<b>MUNICIPALITÉS</b>	<b>QUOTE-PART FONCTIONNEMENT DE LA MRC</b>	<b>QUOTE-PART FQM</b>	<b>QUOTE-PART ÉVALUATION</b>	<b>QUOTE-PART ACCÈS RÉGIONAL AUX LOISIRS</b>	<b>QUOTE-PART GYMNASSE</b>	<b>QUOTE-PART SÉCURITÉ INCENDIE - MRC</b>	<b>QUOTE-PART SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉVENTION</b>	<b>QUOTE-PART COURS D'EAU</b>	<b>QUOTE-PART AMÉNAGEMENT</b>	<b>QUOTE-PART INSPECTION RÉGIONALE EN BÂTIMENTS</b>	<b>QUOTE-PART DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL</b>	<b>QUOTE-PART TOTALE 2022</b>
Béthanie	10 260 \$	- \$	7 054 \$	1 819 \$	974 \$	217 \$	2 956 \$	220 \$	262 \$	8 110 \$	2 405 \$	34 276 \$
Roxton Canton	42 004 \$	1 581 \$	21 872 \$	875 \$	3 246 \$	673 \$	8 976 \$	899 \$	1 073 \$	24 592 \$	9 583 \$	115 374 \$
Roxton Falls	21 151 \$	1 453 \$	19 001 \$	5 222 \$	2 715 \$	265 \$	9 804 \$	453 \$	540 \$	21 166 \$	9 223 \$	90 994 \$
Sainte-Christine	25 124 \$	1 165 \$	16 950 \$	1 662 \$	2 227 \$	437 \$	6 051 \$	538 \$	642 \$	31 485 \$	5 766 \$	92 047 \$
Acton Vale	140 337 \$	- \$	99 844 \$	- \$	- \$	1 438 \$	- \$	3 005 \$	3 583 \$	- \$	56 577 \$	304 784 \$
Upton	65 924 \$	2 760 \$	32 589 \$	6 653 \$	5 822 \$	593 \$	16 261 \$	1 411 \$	1 683 \$	36 528 \$	19 570 \$	189 793 \$
Saint-Théodore d'Acton	51 602 \$	2 046 \$	25 590 \$	8 286 \$	4 458 \$	550 \$	- \$	1 105 \$	1 318 \$	28 327 \$	13 017 \$	136 298 \$
Saint-Nazaire d'Acton	41 777 \$	1 408 \$	15 119 \$	2 188 \$	3 081 \$	346 \$	8 112 \$	894 \$	1 067 \$	17 255 \$	9 852 \$	101 099 \$
<b>TOTAL 2022:</b>	<b>398 178 \$</b>	<b>10 413 \$</b>	<b>238 017 \$</b>	<b>26 705 \$</b>	<b>22 523 \$</b>	<b>4 519 \$</b>	<b>52 161 \$</b>	<b>8 525 \$</b>	<b>10 167 \$</b>	<b>167 463 \$</b>	<b>125 994 \$</b>	<b>1 064 665 \$</b>

**ARTICLE 8 :            MODALITÉS DE VERSEMENT**

Les quotes-parts imputables aux municipalités sont payables en deux versements exigibles en date du quinze (15) avril et du quinze (15) juillet 2022.

Le terme des paiements est le suivant : net, 45 jours. Le taux d'intérêt sur le versement devenu exigible est celui déterminé par résolution du conseil.

**ARTICLE 9 :            ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur dans les délais fixés par la loi.

**ARTICLE 10 :        DURÉE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement s'applique pour l'année 2022.

**Adopté à Acton Vale, Province de Québec, ce dix-neuvième (19<sup>e</sup>) jour de janvier 2022.**

Monsieur Robert Leclerc, maire d'Upton, se joint à la séance du Conseil.

**9.    COURS D'EAU**

**9.1   Actes de répartition finale**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a complété ses mandats dans les cours d'eau énumérés ci-après ;

**ATTENDU QUE** la MRC est prête à facturer les municipalités concernées ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu, conformément aux dispositions de l'article 976 du Code municipal du Québec, d'adopter les actes pour répartir l'ensemble des coûts engagés par la MRC entre les municipalités concernées ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2022-005

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les actes de répartition finale, tels que présentés séance tenante, pour les cours d'eau suivants :

<b>Cours d'eau</b>	<b>Municipalité(s)</b>
Branche 27 de la rivière Jaune	Sainte-Christine Canton de Roxton
Branches 30 et 31 de la rivière Jaune	Canton de Roxton
Cours d'eau Demers et ses branches 1 et 2	Acton Vale

**9.2 Approbation de monsieur Daniel Richard à titre de personne désignée et de son substitut, monsieur Gilles Tétreault, pour la municipalité de Sainte-Christine**

2022-006 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Léo Benoit  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la nomination de monsieur Daniel Richard à titre de personne désignée et de monsieur Gilles Tétreault à titre de substitut à la personne désignée de la Municipalité de Sainte-Christine, conformément aux ententes relatives à la gestion des cours d'eau intervenue entre la MRC et les municipalités locales.

**10. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »**

**10.1 Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Rapport des travaux 2021**

2022-007 Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Robert Leclerc  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport des travaux relatifs à l'entretien de la Route verte pour l'année 2021, tel que présenté séance tenante, et de le transmettre au ministère des Transports du Québec.

**10.2 Projet de mise en valeur des haltes cyclables**

**ATTENDU** l'offre de service professionnel déposée par Annie Grenon, architecte paysagiste, à la demande de la MRC d'Acton pour le projet de mise en valeur des haltes de la piste cyclable La Campagnarde ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2022-008 Il est proposé par M. Michel Côté  
Appuyé par M. Léo Benoit  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'étape 1.1 de l'offre de services déposée par madame Annie Grenon, architecte paysagiste, en date du 8 décembre 2021 pour un montant forfaitaire de 2 450 \$, taxes en sus, et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou son substitut) à signer la confirmation du mandat de services professionnels en architecture du paysage annexée à l'offre de services.

## **11. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

### **11.1 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **11.1.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme**

#### **ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 017-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE D'ACTON VALE**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

**ATTENDU QUE** la Ville d'Acton Vale a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 017-2021 modifiant son règlement de zonage numéro 069-2003 ;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2022-009

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Guy Bond, appuyé par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 017-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

#### **11.1.2 Demande d'autorisation déposée à la CPTAQ par le ministère des Transports du Québec**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports du Québec a déposé une demande à la CPTAQ afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie du lot numéro 3 499 095 du cadastre du Québec ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA, la MRC doit transmettre une recommandation sur la demande, tenant compte des critères prévus à l'article 62 de la LPTAA et des objectifs du schéma d'aménagement révisé, des dispositions du document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaire ;

**ATTENDU** l'analyse de la demande, tenant compte des critères prévus à l'article 62 de la LPTAA ;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC a donné un avis favorable quant à la conformité de cette demande à l'égard des objectifs du schéma



d'aménagement révisé, des dispositions du document complémentaire et du règlement de contrôle intérimaire en vigueur ;

**CONSÉQUEMMENT,**

- 2022-010 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de recommander à la CPTAQ d'autoriser la demande déposée par le ministère des Transports du Québec (Partie du lot numéro 3 499 095), puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et au règlement de contrôle intérimaire.

**11.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL**

**11.2.1 Entente de développement culturel – Projet Pouding  
chômeur – Avenant 2 au contrat avec madame  
Catherine Duperron**

- 2022-011 Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'Avenant 2 au contrat avec madame Catherine Duperron dans le cadre de l'Entente de développement culturel pour un montant additionnel de 3 000 \$, taxes en sus, pour l'achat de matériel supplémentaire pour l'exposition itinérante *Pouding chômeur*.

**11.2.2 Communication – Plan de publicité avec Radio-Acton**

- 2022-012 Il est proposé par M. Léo Benoit  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer un plan de publicité d'un an au montant de 2 954,21 \$, taxes en sus, avec Radio-Acton.

**11.2.3 Plan d'action en immigration**

**11.2.3.1 Offre de service**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a signé une convention d'aide financière avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration en mars 2021 ;

**ATTENDU QUE** cette convention prévoit que la MRC élabore un plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles, ci-après nommé plan d'action en immigration ;

**ATTENDU QUE** la pénurie de main d'œuvre a un impact direct pour la MRC et que le poste de conseiller en développement social n'a pas pu être comblé ;

**ATTENDU** l'offre de service reçue de madame Claire Raymond le 5 janvier 2022 ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2022-013 Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'offre de service de madame Claire Raymond au montant de 16 000 \$, taxes en sus, pour l'élaboration d'un plan d'action en immigration.

**11.2.3.2 Comité de pilotage**

**ATTENDU QUE** le comité de pilotage pour le plan d'action en immigration est composé des différents partenaires du milieu ;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton souhaite être représentée par deux membres de son conseil ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2022-014 Il est proposé par M. Robert Leclerc  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer messieurs Guy Bond, maire de la municipalité Saint-Théodore-d'Acton et Éric Charbonneau, maire de la Ville d'Acton à siéger sur le comité de pilotage pour le plan d'action en immigration.

**11.2.4 Ministère de l'Économie et de l'Innovation –  
Avenant 9 au contrat de prêt conclu dans le cadre du  
programme Aide d'urgence aux petites et moyennes  
entreprises dans le cadre du Fonds local  
d'investissement (FLI)**

**ATTENDU QUE** le 16 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, dans le cadre de son Fonds local d'investissement ;

**ATTENDU QUE** ce contrat de prêt précise les modalités du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement ;

**ATTENDU QUE** le 1er octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises devant cesser en totalité ou en partie leurs activités parce qu'elles sont situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement depuis le 30 septembre 2020 ordonnant notamment leur fermeture afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 ;

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton

**ATTENDU QU'**à la suite de cette décision, les modifications à l'égard du contrat de prêt et du cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux PME ont été confirmées dans un avenant au contrat de prêt ;

**ATTENDU QUE** le 8 décembre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt ;

**ATTENDU QUE** le 12 janvier 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt ;

**ATTENDU QUE** le 2 février 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises pour bonifier le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale pour la reprise des activités, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt ;

**ATTENDU QUE** le 15 février 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables à certaines entreprises du secteur du tourisme, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt ;

**ATTENDU QUE** le 15 février 2021, le gouvernement du Québec a autorisé la prolongation du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises jusqu'au 30 juin 2021, cette modification ayant été confirmée dans un avenant au contrat de prêt ;

**ATTENDU QUE** le 9 avril 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de prolonger la période de bonification pour la reprise des activités pour les entreprises ayant été fermées plus de 180 jours et de permettre l'octroi d'une compensation pour fermeture aux entreprises qui ont pu reprendre leurs activités, mais qui doivent fermer à nouveau en raison d'un ordre de fermeture ;

**ATTENDU QUE** le 9 avril 2021, le gouvernement du Québec a autorisé la prolongation du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises jusqu'au 30 septembre 2021 ;

**ATTENDU QUE** le 6 juillet 2021, le gouvernement du Québec a autorisé une modification au moratoire de remboursement du volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

**ATTENDU QUE** le 21 septembre 2021, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de prolonger à nouveau le programme et d'y apporter des précisions ;

**ATTENDU QUE** le 16 novembre 2021, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de prolonger le moratoire de remboursement du volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et de permettre l'octroi d'une aide financière additionnelle pour la relance ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'apporter des modifications au contrat de prêt et au cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2022-015

Il est proposé par M. Léo Benoit  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'Avenant 9 au contrat de prêt conclu avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI).

**11.2.5 Fonds Régions et Ruralité (FRR), volet 2 – Projets  
FSPS locaux 2022, somme disponible pour chaque  
municipalité**

**ATTENDU QU'**un montant de 80 000 \$ a été budgété en novembre dernier afin de permettre la réalisation de projets locaux structurants en 2022, rendant disponible un montant de 10 000 \$ pour chaque municipalité ;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton désire réserver un montant supplémentaire de 10 000 \$ pour chaque municipalité ;

**ATTENDU QUE** chaque municipalité bénéficiera d'un montant disponible de 20 000 \$ pour la réalisation de projets FSPS locaux pour l'année 2022 ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2022-016

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Robert Leclerc  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de réserver une somme supplémentaire de 10 000 \$ par municipalité pour un total de 80 000 \$ dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) pour la réalisation de projets locaux en 2022. Cette somme sera prise à même le Fonds Régions et Ruralité, volet 2.

**12. RESSOURCES HUMAINES**

Aucun sujet n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

### **13. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES**

#### **13.1 TCRM – Entente sectorielle patrimoine**

**CONSIDÉRANT** la priorité no 2 de la Stratégie d'occupation et de vitalité du territoire 2018-2022, soit de « développer une identité rassembleuse par la culture » ;

**CONSIDÉRANT** le constat du sous-financement du secteur de la culture en Montérégie révélé au sein de l'étude *L'importance économique du secteur culturel en Montérégie* réalisée par la firme KPMG ;

**CONSIDÉRANT** l'obligation des MRC de réaliser un inventaire du patrimoine bâti via la mise en application du projet de loi 69 visant à modifier la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives ;

**CONSIDÉRANT** la résolution d'appui d'intention du conseil de la Table de concertation régionale de la Montérégie du 3 septembre qui stipule leur volonté que les fonds nécessaires puissent être mis à la disposition des MRC de la Montérégie afin de renforcer leur connaissance et les outils à leur disposition pour promouvoir le patrimoine bâti au niveau régional ;

**CONSIDÉRANT** que la démarche de concertation en cours pour l'identification de projets rassembleurs en culture permettra de consolider le financement pour les autres secteurs d'activités culturelles de la région ;

**CONSIDÉRANT** la volonté du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), du ministère de la Culture et des communications (MCC), de la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM), de l'agglomération de Longueuil et des MRC de la Montérégie de conclure une *Entente sectorielle de développement pour la valorisation du patrimoine*.

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2022-017

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'ADHÉRER** à l'Entente sectorielle pour la valorisation du patrimoine au sein de la région administrative de la Montérégie ;

**D'ENGAGER** la MRC d'Acton à contribuer financièrement à l'Entente sectorielle pour la valorisation du patrimoine au sein de la région administrative de la Montérégie pour une contribution de 7 692 \$ selon la répartition suivante :

2022 : 3 077 \$

2023 : 4 615 \$

**DE DÉSIGNER** la MRC de Marguerite-D'Youville à titre de mandataire de l'entente de développement culturel et de l'entente sectorielle pour la valorisation du patrimoine dans la région administrative de la Montérégie ;

**D'AUTORISER** monsieur Jean-Marie Laplante, préfet, à signer ladite entente à conclure ainsi que l'ensemble de la documentation qui en découlera ;

**DE DÉSIGNER** madame Chantal Lavigne, directrice générale et secrétaire-trésorière, à siéger au comité de gestion de l'entente sectorielle.

**14. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC**

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

**15. INSPECTION POUR LES PROGRAMMES DE LA SHQ – ENTENTE  
À INTERVENIR AVEC MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS NOGUES**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton est partenaire de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) pour la gestion des Programmes d'amélioration de l'habitat ;

**ATTENDU QUE** la MRC doit avoir recours à un inspecteur accrédité lorsque requis par les différents Programmes ;

**ATTENDU QUE** monsieur Jean-François, inspecteur accrédité, a déposé une offre de services ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2022-018

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Léo Benoit  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer un contrat avec monsieur Jean-François Nogues, inspecteur accrédité, pour les Programmes d'amélioration de l'habitat offerts par la Société d'Habitation du Québec.

**16. CORRESPONDANCE**

**16.1 Omnibus Région d'Acton**

**ATTENDU QU'**Omnibus région d'Acton s'est adressé à la MRC d'Acton pour l'informer qu'il n'a reçu aucun montant, pour 2021, provenant du ministère des Transports du Québec (MTQ) concernant le volet transport collectif ;

**ATTENDU QUE** les liquidités d'Omnibus sont presque nulles et que le paiement des fournisseurs et des salaires est mis sur pause ;

**ATTENDU QUE** les sommes des différents programmes du MTQ sont souvent versées tardivement ;

**ATTENDU QUE** le MTQ ne permet pas aux organismes de faire des surplus ;

**ATTENDU QU'**Omnibus région d'Acton a dû réduire ses surplus dans les dernières années, à la demande du MTQ ;

**ATTENDU QUE** la subvention du MTQ est basée sur une programmation annuelle qui est lancée en cours d'année, ce qui ne permet pas de prévoir, à long terme, le développement du service de transport collectif ;

**ATTENDU QUE** les MRC du Québec ont maintes fois dénoncées les problèmes reliés à la subvention pour le transport collectif provenant du MTQ ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2022-019

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'AUTORISER** le versement anticipé du montant de 20 000 \$ qui représente la part de la MRC d'Acton pour l'année 2022 ;

**DE DEMANDER** au ministère des Transports du Québec de fournir, dans les plus brefs délais, une lettre de confirmation des montants à recevoir pour l'année 2021 ;

**DE DEMANDER** au ministère des Transports du Québec de verser immédiatement l'aide financière 2021 ;

**DE DÉNONCER** au ministère des Transports du Québec que cette situation est inacceptable ;

**DE TRANSMETTRE** cette résolution à monsieur François Bonnardel, ministre des Transports et monsieur André Lamontagne, député de Johnson.

**17. VARIA**

Aucun sujet n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

**18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Puisque la séance du Conseil est tenue par visioconférence, aucune question n'est posée. Aucune question n'a été transmise par courriel par le public.

**19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2022-020

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19h55.

---

**Jean-Marie Laplante,  
Préfet.**

---

**Chantal Lavigne,  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière.**